

PROGRAMME DE FORMATION

Mettre en œuvre les obligations LCB-FT dans le secteur de la bijouterie, joaillerie et horlogerie

Domaine : Conformité – Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Durée : 7 heures

Modalité : présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou classe virtuelle en visioconférence synchrone

Contexte réglementaire des obligations LCB-FT à compter du 1er août 2026

À compter du 1er août 2026, les professionnels commercialisant des biens d'horlogerie, de bijouterie, de joaillerie ou d'orfèvrerie d'une valeur supérieure à 10 000 € sont soumis aux obligations LCB-FT, quel que soit le moyen de paiement utilisé.

Les obligations principales portent sur l'évaluation des risques, l'identification et la vérification du client et du bénéficiaire effectif, la vigilance adaptée au risque, l'examen des opérations et la déclaration de soupçon à TRACFIN.

Le dispositif doit être formalisé, les responsabilités attribuées, les contrôles tracés et les salariés participant à sa mise en œuvre formés. Le contrôle relève notamment de la DGCCRF et les manquements peuvent donner lieu à sanctions.

HM FORMATION

1. Présentation de la formation

Cette formation complète permet de structurer et de mettre en œuvre un dispositif LCB-FT adapté aux risques de la bijouterie, de la joaillerie et de l'horlogerie. Elle couvre le cadre juridique, la classification des risques, la vigilance clientèle, l'organisation des responsabilités, le traitement des alertes, le gel des avoirs et la traçabilité.

≡/▣ **Présentiel ou visio** – Le contenu est identique en présentiel et en classe virtuelle synchrone. Les exemples et mises en situation s'appuient sur l'activité réelle de l'entreprise.

✦ **Axe prioritaire** – Rendre les participants capables de mettre en œuvre les obligations LCB-FT, de traiter une opération à risque et de contribuer à l'organisation durable du dispositif interne.

2. Public concerné

- Dirigeants de bijouteries, joailleries et commerces d'horlogerie
- Responsables de boutique
- Vendeurs et commerciaux
- Personnels chargés des encaissements et de la facturation
- Responsables administratifs et comptables
- Référents ou responsables LCB-FT
- Déclarants et correspondants TRACFIN
- Personnes chargées du contrôle interne

3. Prérequis

Aucun prérequis juridique n'est exigé. Une connaissance générale de l'activité de l'entreprise, de sa clientèle, de ses produits et de ses modalités de vente est recommandée.

4. Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Déterminer si l'entreprise ou une opération relève des obligations LCB-FT
- Identifier les risques de blanchiment propres au secteur de la bijouterie
- Recueillir et vérifier les informations nécessaires sur un client et son bénéficiaire effectif
- Adapter le niveau de vigilance au risque présenté
- Distinguer les responsabilités du dirigeant, du référent LCB-FT, du déclarant, du correspondant TRACFIN, des personnels opérationnels et du contrôleur interne
- Repérer les critères d'alerte associés à une opération inhabituelle
- Appliquer la procédure interne de traitement et de remontée d'une alerte
- Assurer la traçabilité des vérifications et des décisions
- Contribuer à la mise en place d'un dispositif LCB-FT adapté à l'entreprise

5. Contenu détaillé de la formation (7 heures)

Les durées par modules / sujets sont données à titre estimatives

Les exercices présentés ci-dessous peuvent être soumis à modifications ou adaptation

1. Comprendre le cadre LCB-FT applicable à la bijouterie

Durée : 45 minutes

- Définition du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- Raisons de l'exposition particulière du secteur
- Rôle de TRACFIN, de la DGCCRF et de la Commission nationale des sanctions
- Professionnels concernés en bijouterie, joaillerie, horlogerie et orfèvrerie

HM FORMATION

- Cas particulier du commerce des métaux et pierres précieuses
- Nouvelles obligations au 1er août 2026 : biens de plus de 10 000 €, quel que soit le paiement
- Responsabilités de l'entreprise et principales sanctions encourues

 **Exercice** – Identifier les situations dans lesquelles une bijouterie ou une opération est soumise aux obligations LCB-FT.

2. Identifier et évaluer les risques propres au métier

Durée : 1 heure

- Valeur, transportabilité, conservation et facilité de revente des bijoux et montres
- Risques liés aux pierres et métaux précieux
- Clientèle internationale et opérations transfrontalières
- Ventes à distance et clients non présents physiquement
- Achat pour le compte d'un tiers ou recours à une structure juridique complexe
- Paiements fractionnés ou réalisés avec plusieurs moyens de paiement
- Remboursements sur un compte différent ; reprises, rachats, dépôts-ventes et reventes rapides
- Facteurs de risque liés au client, au produit, au pays, au canal de vente et au paiement
- Élaboration d'une classification des risques adaptée à l'entreprise

 **Atelier** – Classer plusieurs situations rencontrées en bijouterie selon leur niveau de risque.

3. Identifier le client et appliquer les mesures de vigilance

Durée : 1 heure 30

- Différence entre client occasionnel et relation d'affaires
- Identification et vérification d'une personne physique
- Identification d'une entreprise ou d'une autre personne morale
- Identification du représentant et vérification de ses pouvoirs
- Recherche et vérification du bénéficiaire effectif
- Identification du payeur lorsqu'il est différent de l'acheteur
- Détection d'une personne politiquement exposée
- Compréhension de l'objet et de la nature de l'opération
- Recherche de l'origine des fonds lorsque le risque le justifie
- Vigilance simplifiée, normale, complémentaire et renforcée
- Conduite à tenir lorsque le client refuse de communiquer les informations
- Collecte proportionnée des informations et respect du RGPD

 **Mise en situation** – Constituer le dossier d'un client souhaitant acheter une pièce de joaillerie de grande valeur.

4. Définir les rôles et organiser le dispositif LCB-FT

Durée : 1 heure 15

- Dirigeant : validation de la classification et des procédures, désignations, moyens, supervision et mesures correctrices
- Référent LCB-FT : pilotage, actualisation des risques, procédures, accompagnement, analyse des alertes et formation
- Déclarant TRACFIN : analyse des soupçons, déclaration, demandes complémentaires, confidentialité et non-divulgaration
- Correspondant TRACFIN : traitement des demandes, transmission des documents, diffusion des recommandations et continuité
- Personnels opérationnels : vérifications, justificatifs, critères d'alerte, remontée et confidentialité
- Contrôle interne : contrôles de premier et second niveaux, contrôle périodique d'échantillons, anomalies et adaptation à l'entreprise

 **Exercice** – Construire l'organisation LCB-FT de l'entreprise et attribuer les missions à chaque fonction.

5. Détecter et traiter une opération inhabituelle ou suspecte

Durée : 1 heure 15

- Différence entre opération inhabituelle et soupçon de blanchiment
- Refus de présenter une pièce d'identité ou un justificatif
- Désintérêt pour les caractéristiques ou le prix ; achat incohérent avec le profil
- Paiement par un tiers ; multiplication des cartes, virements ou moyens de paiement
- Fractionnement artificiel ; remboursement sur un autre compte ; revente rapide
- Bénéficiaire effectif difficile à identifier ; pays présentant un risque élevé
- Analyse des explications et justificatifs et formalisation d'un examen renforcé
- Remontée de l'alerte ; décision de poursuivre, différer ou refuser
- Principes de la déclaration de soupçon à TRACFIN et confidentialité

 **Étude de cas** – Analyser une opération présentant plusieurs critères d'alerte et déterminer la conduite à tenir.

6. Appliquer le gel des avoirs et assurer la traçabilité

Durée : 45 minutes

- Principes du gel des avoirs et interdiction de mise à disposition de ressources
- Consultation du registre national des gels
- Vérification du client, de son représentant et du bénéficiaire effectif
- Traitement d'une correspondance ou d'une homonymie ; conduite à tenir en cas de résultat positif
- Conservation des pièces d'identité et justificatifs
- Traçabilité des contrôles, alertes, analyses et décisions
- Conservation des justificatifs de formation et documents susceptibles d'être demandés en contrôle

 **Démonstration** – Effectuer une recherche dans le registre national des gels des avoirs.

7. Cas pratique de synthèse et évaluation

Durée : 30 minutes

- Déterminer le niveau de risque et les personnes à contrôler
- Sélectionner les documents à recueillir et rechercher le bénéficiaire effectif
- Repérer les critères d'alerte et identifier le destinataire de l'alerte
- Déterminer la personne habilitée à décider
- Formaliser les contrôles et la décision prise
- Quiz final de validation des connaissances

 **Cas pratique** – Traiter un scénario complet de vente d'un bijou ou d'une montre de grande valeur.

6. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ciblés
- Exemples issus de la bijouterie et de l'horlogerie
- Études de cas et mises en situation
- Exercices d'identification et de classification des risques
- Démonstration de ressources officielles
- Échanges sur les pratiques de l'entreprise
- Quiz et corrections collectives

7. Moyens pédagogiques et techniques

Encadrement

La formation est dispensée par un formateur disposant de compétences en matière de LCB-FT.

Formation en présentiel

- Salle adaptée à l'effectif
- Ordinateur et vidéoprojecteur ou écran
- Support pédagogique
- Fiches d'exercices et études de cas
- Accès internet pour les démonstrations

Formation en visioconférence

- Plateforme Zoom, Microsoft Teams ou équivalent
- Animation en direct et partage d'écran
- Échanges audio et vidéo
- Chat, sondages et quiz interactifs
- Exercices individuels ou en sous-groupes
- Transmission dématérialisée des supports

Chaque participant doit disposer d'un ordinateur connecté à internet, d'un microphone et, de préférence, d'une webcam.

Supports remis aux participants

- Support pédagogique
- Grille des critères d'alerte
- Modèles de fiches d'identification du client et du bénéficiaire effectif
- Trame de classification des risques
- Fiche d'analyse d'une opération inhabituelle
- Modèle de répartition des rôles LCB-FT
- Modèle de procédure interne de remontée d'une alerte
- Liste des ressources officielles

8. Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques
- Évaluation lors des études de cas
- Quiz final

9. Informations pratiques

Organisation du temps

- 7 heures
- Calendrier établi conjointement avec l'entreprise cliente

Modalité

- Présentiel dans les locaux de l'entreprise et/ou classe virtuelle en visioconférence synchrone
- Formation intra-entreprise

Conformité article D. 6313-3-1 du Code du travail (FOAD – cas du distanciel)

Lorsque la formation est réalisée à distance, elle respecte l'article D. 6313-3-1 du Code du travail et comprend : 1° une assistance technique et pédagogique du formateur en direct pendant la séance ; 2° une information sur les activités pédagogiques à distance (classe virtuelle synchrone animée par le formateur, sans modules asynchrones obligatoires) ; 3° des évaluations qui jalonnent l'action (exercices courts) et qui la concluent (quiz final et étude de cas de synthèse). L'assistance technique HM Formation est également joignable en dehors de la séance pour toute difficulté d'accès ou de connexion.



HM FORMATION

Assistance pédagogique et technique

- Elie CHELLY – par email à e.chelly.ext@hmformation.fr ou par téléphone au 01 82 02 15 75

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation peut être adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap. Les modalités d'aménagement sont étudiées en amont avec l'entreprise cliente et les participants concernés. Un référent handicap est disponible pour échanger sur les besoins spécifiques.

10. Validation

Un certificat de réalisation et une attestation individuelle de fin de formation (L.6353-1 du Code du travail) mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les acquis de l'apprenant sont remis à chaque participant à l'issue de la formation.